

Colmar, le 31 juillet 2026

Monsieur le Président
Collectivité européenne d'Alsace
1 place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

Objet : Engagement de la collectivité et de ses agents dans la lutte contre les mégafeux – campagne exceptionnelle facilitant le don de jours de congé aux agents sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Président,

A l'heure où nous vous écrivons, les gigantesques incendies qui frappent encore le sud-ouest de la France ont déjà ravagé et détruit des milliers d'hectares de forêt ainsi que plusieurs centaines d'habitations, et ont conduit à l'évacuation d'innombrables personnes.

Si ces feux semblent aujourd'hui stabilisés, la situation reste critique et les besoins en sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et volontaires (SPV) demeurent et vont demeurer importants aussi longtemps que ces incendies ne seront pas déclarés éteints.

Par ailleurs, d'autres départements sont également fortement touchés par des incendies ou sont classés en risque élevé de feux de forêt selon la vigilance assurée par Météo France.

Dans cette lutte acharnée, 4 sapeurs-pompiers sont morts en service et près de 230 autres ont été blessés. Il va sans dire que bon nombre des sapeurs-pompiers engagés sont particulièrement épuisés en raison de conditions de travail extrêmement éprouvantes, mais également en raison d'un manque d'effectifs et de moyens dont les médias se font d'ailleurs le relais.

Sur le plan national, cette situation devrait appeler à une mobilisation collective et générale de telle sorte à lever les obstacles administratifs aux renforts des SPV qui le souhaitent. Or plusieurs d'entre eux ont témoigné avoir été contraints de poser des congés annuels, des jours de RTT ou de se mettre en disponibilité pour participer aux renforts et aux relèves des équipes engagées dans la lutte contre les incendies en cours.

Au niveau de la CeA, le projet type de la nouvelle convention relative aux sapeurs-pompiers volontaires employés par notre collectivité a été présenté au comité social territorial du 4 juin et délibéré par la commission permanente le 29 juin dernier. Il intègre la possibilité, pour les SPV, de bénéficier, chaque année, en plus des autorisations d'absence permises, de 10 jours de don de congés au titre du compte épargne-temps solidaire afin de participer à des activités opérationnelles d'ampleurs.

Si notre organisation syndicale a défendu, à cette occasion, le principe d'une augmentation des jours d'autorisation d'absence accordés aux SPV plutôt que le recours au don de congés au titre du compte épargne-temps solidaire, l'ampleur de la catastrophe en cours là où les incendies font rage, nécessite la mobilisation de tous les moyens d'une part et appelle, d'autre part, à un effort collectif, à de la souplesse et à de l'adaptabilité.

Au regard des circonstances particulières et de la gravité de la situation actuelle, notre organisation syndicale vous propose de lancer, en urgence et de manière exceptionnelle, une campagne de collecte de jours de congés et de RTT auprès des agents de notre collectivité afin d'alimenter la part dédiée aux dons de jours pour les sapeurs-pompiers au sein du compte épargne-temps solidaire.

Nous vous invitons en outre à informer les agents de notre collectivité, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, qu'ils peuvent solliciter dès à présent le bénéfice de ce dispositif, pour ceux d'entre eux qui souhaitent et qui peuvent renforcer les équipes engagées dans la lutte contre les incendies, quand bien même la convention, qui n'est pas indispensable à cet effet, ne serait pas en vigueur.

La gravité des circonstances et l'adversité sont l'occasion de rassembler nos forces, nos idées et notre créativité pour témoigner du sens de la solidarité et des responsabilités que nous partageons collectivement.

Dans l'attente d'une mise en œuvre rapide de ces propositions, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de nos cordiales salutations.

Le secrétaire général



Christophe ODERMATT